



PROJET SITWA
RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES EN AFRIQUE
SERVICES DE CONSULTATION POUR ANALYSER LES BESOINS ET ELABORER UN PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES DE SOUTIEN DU
PROJET SITWA A/B EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LES ORGANISMES DE BAS BASSINS AFRICAINS

RAPPORT FINAL SUR PLANIFICATION DE LA GIRE DANS LES OBF/L AFRICAINS



Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne.
Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent en aucun cas l'opinion officielle de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et acronymes.....	4
Remerciements	5
Résumé	6
Liste des tableaux	9
Liste des figures	9
1. Contexte et objectifs de la consultation.....	10
1.1 Contexte historique et objectifs du RAOB.....	10
1.2 Contexte et objectifs du projet SITWA	11
1.3 Objectifs de la consultation :	12
1.4 L'AMCOW et la Vision africaine de l'eau pour 2025	13
1.5 Arguments en faveur de la GIRE.....	14
2. Examen de la planification existante de la GIRE dans les OBF africains	15
2.1 La situation actuelle	15
2.2 La GIRE et les principaux défis transfrontaliers dans le secteur de l'eau	18
3. Lacunes, besoins et domaines d'action	20
3.1 Lacunes dans les cadres de planification de la GIBH	20
3.2 Domaines d'action potentiels relatifs à planification et à la mise en œuvre de la GIRE	25
4. Plan d'action	27
4.1 Actions potentielles détaillées par le RAOB	27
4.2 Actions prioritaires, activités et budget.....	33
5. Recommandations pour le RAOB.....	44
6. Conclusion.....	45
7. Annexes	47
7.1 Plan d'action détaillé, budget et calendrier pour 2015-2019	47
7.2 Liste des documents consultés.....	51
7.3 Liste des personnes consultées	52
7.4 Termes de référence pour les services de consulting	53
7.4.1 Contexte du projet SITWA.....	53
7.4.2 Objectifs et différentes phases du projet SITWA	53
7.4.3 Objectifs de la consultation :.....	54
7.4.4 L'expert	54
7.4.5 Résultats escomptés et description des tâches	54
7.4.6 Ateliers.....	55
7.4.7 Langues.....	56
7.4.8 Reporting.....	56
7.4.9 Calendrier provisoire et éléments livrables	56
7.4.10 Ressources (jours-hommes) du chef d'équipe.....	56
7.4.11 Échéancier des paiements	57
7.4.12 Expérience et qualifications des consultants	57



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ABAKIR	Autorité du bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ADT/PAS	Analyse diagnostique transfrontalière/Programme d'action stratégique
AMCOW	Conseil des ministres africains sur l'eau
ANEW	Réseau africain de la société civile pour l'eau
BFT	Bassin fluvial transfrontalier
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
DBN	Discours du Bassin du Nil
GIBH	Gestion intégrée des bassins hydrographiques
GIRET	Gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières
GRET	Gestion des ressources en eau transfrontalières
GWPO	Organisation du partenariat mondial pour l'eau
IBN	Initiative du Bassin du Nil
JVE	Jeunes Volontaires pour l'Environnement
OBF	Organismes de bassins fluviaux
OBT	Organismes de bassins transfrontaliers
OIEau	Office International de l'Eau
OMM-WHYCOS	Organisation météorologique mondiale – Système mondial d'observation du cycle hydrologique
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PHI-UNESCO	Programme hydrologique international de l'UNESCO
PMT	Équipe de gestion de projet
PTF	Partenaire technique et financier
RAOB	Réseau africain des organismes de bassins
RIOB	Réseau International des Organismes de Bassin
RWP	Politique régionale de l'eau
SITWA	Renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique
UE	Union européenne
UFM	Union du fleuve Mano
WACDEP	Programme Eau, climat et développement
ZRA	Autorité du fleuve Zambèze

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier l'Union européenne (UE) qui a apporté son soutien financier pour que ce manuel voie le jour.

Nous remercions l'Organisation du Partenariat mondial de l'Eau (GWPO) et le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB), qui est chargé de la gestion des fonds de l'UE, ainsi que l'équipe de gestion de projet (PMT) qui est chargée de la mise en œuvre du projet SITWA.

Nous voudrions remercier l'Office International de l'Eau (OIEau) qui supervise l'élaboration du présent rapport.

Nous tenons également à remercier les dizaines de personnes dans tous les OBF/L africains, les CER, le RAOB, le GWPO et l'AMCOW qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, ainsi que les participants à l'atelier de consultation organisé par SITWA en juillet 2014 à Kigali et à la consultation électronique sur le rapport (qui a regroupé environ 10 parties intéressées).

Les suggestions et les observations utiles qui sont ressorties de ces discussions ont grandement contribué à l'élaboration de la version finale du présent document rédigé par Ousmane Souleymane Diallo et Alain Bernard (OIEau).

Nous remercions toutes ces personnes pour le temps qu'elles y ont consacré, les observations qu'elles ont formulées et les contributions qu'elles ont apportées.

RÉSUMÉ

Le RAOB est un réseau qui vise à promouvoir la GIRE au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères en tant qu'outil essentiel de développement durable. En un mot, son objectif global consiste à améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalières (GRET) en Afrique. Pour atteindre cet objectif, le RAOB doit contribuer activement au développement et au renforcement des organismes de bassins fluviaux et lacustres et promouvoir une transparence accrue, une meilleure compréhension et une plus grande coopération en matière de développement entre les pays riverains.

Le projet SITWA (Renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique) est mis en œuvre par l'Organisation du Partenariat mondial de l'Eau (GWPO) en partenariat avec le Secrétariat technique du RAOB.

L'objectif général du projet SITWA consiste à **renforcer la coopération régionale aux niveaux politique, économique et des parties prenantes pour la gestion durable des ressources en eaux transfrontalières en Afrique et à contribuer ainsi à la paix**, à la sécurité, à la stabilité et à la réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les savoirs africains.

Le présent rapport illustre les conclusions de la consultation dont l'objectif consiste à **contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB** axé sur la situation et les besoins actuels des OBF/L **en ce qui concerne la planification de la GIRE** dans les OBF/L africains. Le rapport identifie les services de soutien prioritaires (actions) qui pourraient être fournis par le RAOB dans le cadre de son mandat. Il propose également un plan d'action quinquennal (2015-2019) pour le RAOB reposant sur les lacunes/besoins identifiés.

L'objectif ultime de la planification de GIRE consiste à gérer les ressources en eau de façon durable. Étant donné qu'il est largement admis que les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau sont entreprises à une échelle intégrée du bassin, la gestion du bassin fluvial dans son ensemble constitue donc la meilleure façon d'assurer l'intégrité de l'écosystème, de tirer parti de la productivité et d'accroître la somme totale des avantages. Par conséquent, la gestion commune de l'eau constitue un objectif souhaitable dans les bassins transfrontaliers. Toutefois, il existe différents champs d'application et niveaux de mise en œuvre de la gestion des bassins transfrontaliers.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de trois consultations dont l'objectif consiste à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB axé sur la situation et les besoins actuels des OBF africains relatifs **(i) à la planification de la GIRE¹ dans les OBF/L africains, (ii) aux programmes des OBF/L africains en matière de changement climatique et d'adaptation, et (iii) au développement des infrastructures dans les OBF/L africains.**

L'objectif principal consiste à identifier les actions prioritaires à partir du thème précité et à présenter un programme quinquennal détaillé, dans le cadre du mandat du RAOB et des objectifs du projet SITWA.

Ce rapport expose le résultat du projet SITWA - dans le cadre du GWPO/RAOB. Il porte sur la planification de la GIRE dans les OBF/L africains et comprend une analyse des lacunes et des besoins des OBF/L pour améliorer ou compléter les cadres existants en matière de planification de la GIRE.

¹ Selon le Partenariat mondial de l'Eau (GWP), un « **Plan de GIRE** » est perçu comme un cadre dynamique qui favorisera de façon continue une meilleure planification et de meilleures prises de décisions.

Les principales constatations concernant l'examen de la planification existante de la GIRE dans les OBF/L africains portent sur **(i) les lacunes, les insuffisances, les faiblesses et les besoins, (ii) les actions de soutien prioritaires des/aux** OBF/L africains concernant les cadres de planification de la GIRE pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ces lacunes, ces insuffisances et ces faiblesses montrent l'importance des trois phases de planification de la GIRE comme approche de GIBH pour la gestion des ressources en eau transfrontalières, à savoir **la motivation, la conception et la mise en œuvre.**

Phase 1 - MOTIVATION : Les États riverains doivent être motivés à engager le processus de coopération transfrontalière sur les ressources en eau partagées, parfois avec le soutien de tiers. Les éléments de motivation pourraient être les suivants : un conflit permanent ou potentiel, la reconnaissance des avantages mutuels, le spectre du changement climatique, avec les incertitudes et les défis qu'il impliquera pour la gestion de l'eau, et l'amélioration de la coopération dans les bassins des lacs, des aquifères et des fleuves.

Phase 2 - CONCEPTION : Il existe plusieurs moyens par lesquels les États riverains peuvent renforcer leur coopération : du simple partage d'informations aux traités officiels, aux institutions conjointes et aux investissements en matière d'infrastructures. Le niveau et la forme de coopération appropriés seront déterminés dans une large mesure par la nature et l'ampleur des avantages potentiels à atteindre grâce à la coopération et aux coûts engagés. Après avoir identifié l'intégralité de leurs intérêts et de leurs risques et une fois que les objectifs de la coopération deviennent clairs, les États seront en mesure de décider et de définir les besoins en matière de gouvernance et de gestion des ressources en eau.

Phase 3 - MISE EN ŒUVRE : Aussi difficile que puisse être l'élaboration de plans de GIRE durables à long terme, leur mise en œuvre efficace est souvent encore plus complexe. La mise en œuvre nécessite des engagements réels de la part des gouvernements et des parties prenantes ainsi qu'un équilibre difficile entre le respect de l'esprit des accords et de ses obligations spécifiques. Elle implique aussi l'élaboration des modalités opérationnelles et souples qui fonctionnent dans la pratique, en s'adaptant aux circonstances changeantes.

Les domaines d'intervention et les secteurs prioritaires des actions concrètes du RAOB (services de soutien) sont regroupés en quatre principaux domaines d'intervention qui constituent des composantes majeures que les OBF/L africains doivent prendre en compte pour la planification et la mise en œuvre de la GIRE :

1. Gouvernance : Institutions, réglementations, gestion
2. Gestion des connaissances, besoins en matière de capacités et renforcement des capacités
3. Surveillance et évaluation (S&E), suivi, gestion adaptative, reporting
4. Participation : Sensibilisation, confiance, appropriation

Conformément à ces domaines d'intervention et au mandat du RAOB, ses actions de soutien sont définies par ordre d'importance comme suit :

- La gouvernance, la gestion des connaissances et les activités de renforcement des capacités constituent la partie la plus importante du mandat du RAOB : les activités 2, 3, 9 et 10 pour la gouvernance ; les activités 1, 5, 6 et 7 pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.
- La S&E et la gestion adaptative, avec les activités 4 et 8, représentent le second domaine d'intérêt.
- Les questions liées à la participation sont moins importantes dans le mandat du RAOB, avec une très petite partie de l'activité 4.

Pour réussir la planification de la GIRE dans un contexte transfrontalier, il conviendrait d'accorder beaucoup d'attention aux questions de gouvernance et de capacités, y compris aux aspects participatifs. La S&E constitue également un enjeu fondamental.

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) des actions concrètes (services de soutien) qui pourraient être fournies par le ROAB aux OBF/L en termes de planification de la GIRE est organisé en quatre (4) catégories, dix (10) actions principales et vingt-neuf (29) activités, comme suit :

- **Catégorie 1** - Cadre de gouvernance : Politiques, législation/réglementations, institutions, gestion : 3 actions principales, 9 activités pour un coût total estimé à 1 130 000 €.
- **Catégorie 2** - gestion des connaissances, renforcement des capacités : 3 actions principales, 8 activités pour un coût total estimé à 1 275 000 €.
- **Catégorie 3** - S&E, suivi, reporting, gestion adaptative : 2 actions principales, 3 activités pour un coût total estimé à 375 000 €.
- **Catégorie 4** - Participation, sensibilisation, confiance, appropriation : 2 actions principales, 3 activités pour un coût total estimé à 500 000 €.

Le plan est organisé sur le court terme (0-2 ans) et sur le moyen terme (3-5 ans) avec un budget estimé à **3 280 000 €**.

Messages et recommandations clés pour le RAOB

- a. Les lacunes et les besoins des OBF/L africains relatifs à la planification de la GIRE pour les cours d'eau partagés sont nombreux et divers. Le RAOB ne peut pas répondre à tous les besoins pour satisfaire l'ensemble des OBF/L. Il peut toutefois cibler son soutien pour établir les bases d'une gestion efficace et durable de l'eau dans le renforcement des OBF/L.
- b. La planification de la GIRE ne devrait pas être menée indépendamment des autres institutions régionales chargées de la gestion intégrée des eaux transfrontalières.
- c. Il n'existe pas de prescription relative à la GIRE. Collaborer avec les parties prenantes pour adapter les principes de la GIRE aux réalités du terrain et aux réalités institutionnelles à travers, le cas échéant, des projets de démonstration flexibles pouvant s'adapter et innover en cours d'exécution. Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage pour identifier les choses qui fonctionnent et les développer. Communiquer et partager les leçons en catalysant les actions au niveau national et des bassins.
- d. Lors de la conception finale du programme quinquennal relatif à la planification de la GIRE pour les OBF/L, le RAOB, l'AMCOW, les CER et les OBF/L devraient se concerter afin d'éviter les chevauchements et d'être efficaces et efficients. L'utilisation des meilleures pratiques en matière de GBFT devrait permettre d'orienter le processus.
- e. Les OBF/L et les CER n'ont pas tous besoin du même soutien de la part du RAOB. Dès lors, il est essentiel de définir les critères et les modalités pour l'obtention du soutien du RAOB; celui-ci dépendra en effet du mandat des OBF/L ou des CER requérants et des leurs activités en cours. L'approche axée sur la demande peut s'appliquer.
- f. Les activités prioritaires constituent des propositions visant à compléter les activités des volets du projet SITWA ; il convient donc d'éviter tout chevauchement ou double emploi.
- g. Nécessité de consolider les trois programmes d'action (planification de la GIRE, développement des infrastructures, adaptation au changement climatique), étant donné qu'ils peuvent dans une certaine mesure se chevaucher et afin de parvenir à une optimisation maximale.
- h. Mettre en place un cadre flexible et opérationnel pour la mise en œuvre du programme quinquennal (2015-2019). Ce cadre devra être conçu de manière à impliquer les principaux partenaires du RAOB dans le Comité directeur de programme.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lacunes dans les cadres de planification de la GIRE des OBF/L	21
Tableau 2 : Insuffisances et faiblesses de certains OBF/L africains	22
Tableau 3 : Domaines d'action potentiels pour les interventions	26
Tableau 4 : Actions de soutien potentielles détaillées basées sur le mandat du RAOB.....	28
Tableau 5 : Liens entre les lacunes, les causes et les effets relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de GIRE pour la gestion des ressources en eau transfrontalières.	34
Tableau 6 : Résumé des volets et des principales actions et activités prioritaires.....	40
Tableau 7 : Liste détaillée des volets, des actions principales, des activités et du budget prévisionnel	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Contenus et liens entre les trois phases de la planification de la GIRE pour les cours d'eau internationaux.....	24
---	----

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte historique et objectifs du RAOB

Suite à l'adoption de la « Vision africaine de l'Eau pour 2025 », l'Union africaine a appelé en 2000 à la création d'une « Fédération des organismes de bassins fluviaux et lacustres en Afrique » afin de développer et d'adopter une approche commune en matière de gestion des eaux transfrontalières. En réponse à cet appel, l'AMCOW a créé, en 2006, le « Comité Tekateka » qui recommandait l'adoption du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) déjà existant depuis 2002 pour fournir cette plateforme commune et formuler des recommandations en vue d'harmoniser la relation de travail entre l'AMCOW et le RAOB à l'égard des OBF/L. C'est dans ce contexte que le Comité Tekateka a recommandé une version révisée des statuts du RAOB qui a été adoptée lors de l'Assemblée générale du RAOB, organisée en Afrique du Sud en 2007. Ainsi, le RAOB a été désigné comme un sous-comité de l'AMCOW pour les questions relatives à la Gestion des ressources en eau transfrontalières (GIRE). Plus tard, en 2009, l'Assemblée générale du RAOB décide d'officialiser ses relations avec l'AMCOW.

Le RAOB est un réseau qui a pour objectif, comme outil essentiel d'un développement durable, de promouvoir la GIRE au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères. Sa mission² consiste à :

1. développer la coopération entre les organismes chargés de la gestion intégrée des ressources en eau et favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
2. participer activement à la formulation des politiques et à leur mise en œuvre en apportant l'expérience de la pratique et réaliser des diagnostics et des analyses permettant d'harmoniser les politiques, les stratégies et les pratiques au niveau national comme au niveau des bassins et des sous-bassins
3. promouvoir et renforcer les organismes existants et encourager la création de nouveaux organismes de bassins ;
4. faciliter l'élaboration d'outils adaptés de gestion institutionnelle et financière, de connaissance et de surveillance des ressources en eau, d'organisation des banques de données, de préparation concertée de schémas directeurs et de programmes d'actions à moyen et long termes ;
5. renforcer et mettre en réseau les centres de documentation et d'information existants des organismes membres pour produire, échanger, synthétiser et diffuser les connaissances et les savoir-faire sur la GIRE, en collaboration avec leurs partenaires régionaux et internationaux, et soutenir la création de nouveaux systèmes de documentation et d'information sur l'eau au sein des organismes qui n'en disposent pas ;
6. développer l'information, former les responsables et les personnels des organismes de bassin et des administrations du secteur de l'eau et encourager l'éducation des populations sur ces questions, conduire des études et préparer du matériel pédagogique ;
7. promouvoir les principes de la GIRE par bassin dans les programmes de coopération internationale ;
8. évaluer les actions engagées par les organismes membres et en diffuser les résultats ;
9. organiser des activités communes d'intérêt régional entre les membres et soutenir leurs actions, en facilitant notamment la recherche des financements ;
10. soutenir le Comité des ministres africains de l'Eau (AMCOW), répondre à ses demandes spécifiques sur la gestion par bassin et mettre en œuvre ses orientations dans ce domaine.

² Selon les statuts révisés du RAOB adoptés en 2007